

# COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU JEUDI 11 JUILLET 2019

Convocations adressées le vendredi 05 juillet 2019 Nombre de délégués titulaires présents : 38 Nombre de délégués votants : 51 Nombre de délégués titulaires en exercice : 55

# Délégués titulaires présents :

Philippe BRIAND, Christophe BOUCHET, Frédéric AUGIS, Marie-France BEAUFILS, Christian GATARD, Jean-Luc GALLIOT, Alexandre CHAS, Bertrand RITOURET (présent à partir de la délibération n°8bis) Jacques LE TARNEC, Thibault COULON, Alexandra SCHALK-PETITOT, Aude GOBLET, Bernard PLAT, Bernard LORIDO, Bruno FENET, Patrick CHALON, Jean-Marie METAIS, Christian AVENET, Nadine NOWAK, Didier VALLEE, Gérard DAVIET (absent à partir de la délibération n°16), Vincent TISON, Martine POTEL, Rabia HADJIDJ BOUAKKAZ, Nathalie TOURET, Florence DRABIK, Françoise DESROUSSEAUX, Philippe LEBOT, Francine LEMARIE, Michel GILLOT, Jean-Marc PICHON, Martine BELNOUE, Nathalie SAVATON, Serge BABARY, Sophie AUCONIE, Jacques CHEVTCHENKO, Barbara DARNET MALAQUIN, Christine BEUZELIN, Yves MASSOT, Corinne CHAILLEUX est représentée par Noël DEBLAISE, Philippe CLEMOT est représenté par Béatrice JUGEL.

# <u>Titulaires absent(s) excusé(s) :</u>

Laurent RAYMOND a donné pouvoir à Françoise DESROUSSEAUX, Wilfried SCHWARTZ a donné pouvoir à Rabia HADJIDJ BOUAKKAZ, Cédric DE OLIVEIRA a donné pouvoir à Philippe BRIAND, Patrick DELETANG a donné pouvoir à Frédéric AUGIS, Michèle LAUNAY a donné pouvoir à Didier VALLEE, Dominique SARDOU a donné pouvoir à Nadine NOWAK, Jean-Paul LAUNAY a donné pouvoir à Alexandre CHAS, Sandrine FOUQUET a donné pouvoir à Sophie AUCONIE, Danielle PLOQUIN a donné pouvoir à Christophe BOUCHET, Martine GARRIGUE a donné pouvoir à Bernard PLAT, Cécile JONATHAN a donné pouvoir à Vincent TISON, Sébastien MARAIS, Christian BRAULT, Emmanuel DENIS.

Désignation de Nadine NOWAK en qualité de secrétaire de séance.

C\_19\_07\_11\_001-INSTITUTIONS - COMPOSITION DES COMMISSIONS THEMATIQUES DE TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE - MODIFICATION.

Rapporteur: Monsieur Philippe BRIAND, président.

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

 DESIGNE Monsieur Daniel GRIMBERT en qualité d'auditeur au sein de la commission équipements culturels et sportifs de Tours Métropole Val de Loire. en remplacement de Monsieur NONET

C\_19\_07\_11\_002-INSTITUTIONS - COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS ADOPTEES PAR LE BUREAU DANS SA SEANCE DU 11 JUIN 2019, DES ARRETES N°A2019-77 A N°A2019-90 ET DES MARCHES ATTRIBUES EN MAI 2019.

Rapporteur: Monsieur Philippe BRIAND, président.

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Par délibération en date du 29 janvier 2018, le Conseil métropolitain a décidé de déléguer au Bureau une partie des attributions de l'organe délibérant en application de l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales. Conformément aux dispositions de cet article, il appartient au Président de rendre compte des travaux du Bureau, ainsi que des décisions qu'il a prises dans le cadre de cette délégation.

#### Vote à l'unanimité

# C 19 07 11 003-RESSOURCES HUMAINES - MESURES RELATIVES A LA GESTION ADMINISTRATIVE DU PERSONNEL.

Rapporteur: Monsieur Alexandre CHAS, vice-président.

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** des créations et transformations de poste détaillées ci-avant,
- PREND NOTE de la mise à jour des tableaux des postes et effectifs joints en annexe,
- **AUTORISE** la mise à disposition du responsable de la communication de la Ville de Tours auprès de la Métropole à hauteur de 43,23% du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 juillet 2019 dans les conditions prévues dans la convention de mise à disposition annexée à la présente délibération,
- **AUTORISE** le Président ou le Vice-Président en charge des Ressources Humaines à signer tout acte découlant de l'application de la présente délibération.

### Vote à l'unanimité

# C 19 07 11 004-RESSOURCES HUMAINES - MISE A DISPOSITION DU DELEGUE A LA PROTECTION DES DONNEES.

Rapporteur: Monsieur Alexandre CHAS, vice-président.

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** la conclusion d'une convention de mise à disposition du délégué à la protection des données de Tours Métropole Val de Loire relevant du cadre d'emplois des techniciens territoriaux auprès de la Ville de Tours à hauteur de 45% et auprès du CCAS à hauteur de 15% du 1er janvier 2019 au 7 juillet 2019,
- **DECIDE** la conclusion d'une convention de mise à disposition du délégué à la protection des données de la Ville de Tours relevant du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux auprès de Tours Métropole Val de Loire à hauteur de 40% à compter du 8 juillet 2019 pour une durée de 3 ans,
- **AUTORISE** le Président ou le Vice-Président en charge des Ressources Humaines à signer tout acte découlant de l'application de la présente délibération.

# C\_19\_07\_11\_005-FINANCES - ATTRIBUTION DE FONDS DE CONCOURS AUX COMMUNES.

Rapporteur: Monsieur Christian GATARD, vice-président.

# Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

- ACCORDE, au titre du l'exercice 2019, les fonds de concours suivants :

Commune	Objet	Fonds de concours accordés en €
La Riche	Fonctionnement de la médiathèque et de la Pléiade	94.456
La Membrolle sur Choisille	Pôle de centralité intergénérationnel et associatif	47.713
Parçay Meslay	Réhabilitation de la mairie	36.452
St Genouph	Aménagement de la salle polyvalente et logement locatif	16.038

- **PRECISE** que les plans de financement de ces fonds de concours sont annexés à la présente délibération.

### Vote à l'unanimité

# C 19 07 11 006-FINANCES - FONDS DE CONCOURS AUX COMMUNES POUR LE FONCTIONNEMENT DES PISCINES COMMUNALES.

Rapporteur: Madame Marie-France BEAUFILS, vice-présidente.

# Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

- **ACCORDE**, au titre de l'exercice 2019, les fonds de concours suivants au titre du Fonctionnement des piscines communales :

Communes	Piscine	Montant
Chambray Les Tours	Piscine municipale	80.000
Joué Les Tours	Alouette Bulle d'Ô	80.000 80.000
St Avertin	Piscine « La plage »	80.000
St Cyr sur Loire	Ernest Watel	80.000
St Pierre des Corps	Piscine municipale	80.000
Tours	Bozon	80.000
	Tourettes	80.000

- **PRECISE** que le plan de financement de ces fonds de concours est annexé à la présente délibération.

# C\_19\_07\_11\_007-FINANCES - BUDGET PRINCIPAL - EXERCICE 2019 - DECISION MODIFICATIVE N°2.

Rapporteur: Monsieur Christian GATARD, vice-président.

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

 ADOPTE la décision modificative n° 2 du budget principal pour l'exercice 2019 dont les écritures figurent dans les tableaux ci-annexés.

### Vote à l'unanimité

## C 19 07 11 008.BIS-DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - PROGRAMME NANO 2022.

Rapporteur: Monsieur Thibault COULON, vice-président.

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

- ACCORDE une subvention d'un montant de 200 000 € à l'Université de Tours pour la participation du laboratoire GREMAN au programme Nano 2022,
- **APPROUVE** la convention d'attribution d'une subvention à l'Université de Tours pour la participation du laboratoire GREMAN au programme Nano 2022,
- APPROUVE la convention cadre Nano 2022 entre Tours Métropole Val de Loire, la Région Centre Val de Loire, l'Etat et la Société STMicroelectronics,
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer les conventions sus décrites ainsi que tout document s'y rapportant.

#### Vote à l'unanimité

# C 19 07 11 008-FINANCES - BUDGET TRANSPORT - TRANSFERT DE L'ACTIF AU SYNDICAT DES MOBILITES.

Rapporteur: Monsieur Christian GATARD, vice-président.

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

 DECIDE du transfert de l'actif en pleine propriété et des subventions du budget annexe transport au Syndicat des Mobilités de Touraine selon les états joints en annexe.

### Vote à l'unanimité

# C\_19\_07\_11\_009-TOURISME - RAPPORT ANNUEL RELATIF A LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DE L'OFFICE DE TOURISME METROPOLITAIN.

Rapporteur: Monsieur Christophe BOUCHET, vice-président.

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

- **PREND ACTE** du rapport relatif à la délégation de service public de l'office de tourisme métropolitain pour l'année 2018.

C\_19\_07\_11\_010-TOURISME - RAPPORT ANNUEL RELATIF A LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DES CAMPINGS METROPOLITAINS DE SAINT-AVERTIN ET DE SAVONNIERES.

Rapporteur: Monsieur Christophe BOUCHET, vice-président.

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

- **PREND ACTE** du rapport relatif à la délégation de service public des campings métropolitains de Saint-Avertin et de Savonnières pour l'année 2018.

#### Vote à l'unanimité

C\_19\_07\_11\_011-TOURISME - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DU CAMPING METROPOLITAIN DE LA CONFLUENCE A SAVONNIERES - AVENANT N°2 AU CONTRAT.

Rapporteur: Monsieur Christophe BOUCHET, vice-président.

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** l'avenant n°2 au contrat de délégation de service public du camping métropolitain de La Confluence à Savonnières relatif à l'exploitation de l'aire de service pour camping-cars attenante au site;
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer l'avenant n°2 au contrat de délégation de service public du camping métropolitain de La Confluence à Savonnières, entre Tours Métropole Val de Loire et la société Action Développement Loisir Espace Récréa, ainsi que tous les actes y afférents.

#### Vote à l'unanimité

# C\_19\_07\_11\_012-AMENAGEMENT URBANISTIQUE - CREATION D'UNE ZONE D'AMENAGEMENT DIFFERE A SAVONNIERES.

Rapporteur: Monsieur Christian GATARD, vice-président.

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE**, à l'appui de la notice justificative annexé à la présente délibération, la création, sur le territoire de la commune de Savonnières, d'une zone d'aménagement différé (ZAD) sur l'ensemble des secteurs tels qu'ils figurent au plan annexé à la présente délibération,
- **DESIGNE** la commune de Savonnières comme bénéficiaire du droit de préemption,
- PRÉCISE que :
- conformément à l'article R.151-52 al.7 du Code de l'urbanisme, le périmètre d'application de la ZAD figurera en annexe du PLU,
- la présente délibération sera soumise aux mesures de publicité prévues par les articles R.211-2 à R211-4 du Code de l'urbanisme.

# C\_19\_07\_11\_013-AMENAGEMENT URBANISTIQUE - MISE A DISPOSITION DU PUBLIC DU DOSSIER DE MODIFICATION SIMPLIFIEE N°1 DU PLU DE SAVONNIERES.

Rapporteur: Monsieur Christian GATARD, vice-président.

# Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

- DECIDE de mettre le projet de modification simplifiée n°1 du PLU de Savonnières et l'exposé des motifs ainsi que, le cas échéant les avis des personnes publiques associées et consultées, à disposition du public en mairie de Savonnières et au siège de Tours Métropole Val de Loire aux jours et heures d'ouvertures habituels, pour une durée de 37 jours, du jeudi 1<sup>er</sup> août 2019 au vendredi 6 septembre 2019 inclus,
- DECIDE de porter à la connaissance du public un avis précisant les modalités de la mise à disposition, au moins huit jours avant le début de cette mise à disposition. Cet avis sera, affiché en mairie de Savonnières et au siège de Tours Métropole Val de Loire et publié sur les sites Internet de la commune de Savonnières et de Tours Métropole Val de Loire, pendant toute la durée de mise à disposition,
- **DECIDE** d'ouvrir deux registres, l'un en mairie de Savonnières, l'autre au siège de Tours Métropole Val de Loire, permettant au public de consigner ses observations sur le projet de modification simplifiée n°1 du PLU de Savonnières. Ces registres seront tenus à la disposition du public aux jours et heures d'ouverture habituels, pendant toute la durée de la mise à disposition.
- **DIT** que, à l'expiration du délai de mise à disposition du public, et après avis du Conseil municipal de Savonnières, le Président de Tours Métropole Val de Loire en présentera le bilan au Conseil métropolitain qui en délibérera et approuvera le projet, éventuellement modifié pour tenir compte des observations du public.
- **DIT** que la présente délibération sera exécutoire à compter de sa réception en préfecture.

### Vote à l'unanimité

# C\_19\_07\_11\_014-AMENAGEMENT URBANISTIQUE - MODIFICATION N°1 DU PLU DE SAINT-CYR-SUR-LOIRE - APPROBATION.

Rapporteur: Monsieur Christian GATARD, vice-président.

# Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

- APPROUVE le dossier de modification n°1 du plan local d'urbanisme de Saint-Cyrsur-Loire tel qu'il est annexé à la présente délibération et intégrant les évolutions présentées en annexe, dont la suppression du projet de modification de l'OAP n°6,
- DIT que :
  - la présente délibération fera l'objet d'un affichage au siège de Tours Métropole Val de Loire et en mairie de Saint-Cyr-sur-Loire pendant un mois,
  - mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département,
  - la présente délibération sera exécutoire à compter de sa réception en préfecture et de l'accomplissement des mesures d'informations et de publicité.

C\_19\_07\_11\_015-AMENAGEMENT URBANISTIQUE - MODIFICATION DES PERIMETRES ET DELEGATIONS DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN SUR LA COMMUNE DE SAINT-CYR-SUR-LOIRE.

Rapporteur: Monsieur Christian GATARD, vice-président.

# Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

- **DECIDE**, conformément au plan annexé à la présente délibération, de faire évoluer les périmètres de DPU sur la commune de Saint-Cyr-sur-Loire en délégant l'exercice du droit de préemption renforcé (DPUr) à la commune de Saint-Cyr-sur-Loire sur les zones urbaines (U) et à urbaniser (AU) à l'exception :

des secteurs concernant la zone d'activités de compétence métropolitaine dénommée EQUATOP répertoriée en zones UX, UXa et UXb et pour lesquelles Tours Métropole Val de Loire exerce le droit de préemption urbain

simple,

des parcelles impactées par un emplacement réservé - les emplacements réservés sont reportés dans les annexes 3.8 et 3.9. du dossier de modification n°1 du PLU de Saint-Cyr-sur-Loire approuvé par délibération métropolitaine du 11 juillet 2019 – dont le bénéficiaire est la métropole Tours Métropole Val de Loire, et pour lesquelles Tours Métropole Val de Loire exerce un droit de préemption renforcé.

### - PRECISE que :

- la présente délibération sera soumise aux mesures de publicité prévues par les articles R.211-2 et R.211-3 du Code de l'Urbanisme, et que les frais induits seront imputés sur le budget principal de la Métropole,
- le plan local d'urbanisme Saint-Cyr-sur-Loire fera l'objet d'une mise à jour par arrêté métropolitain,

- **AUTORISE**: Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-président délégué à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

#### Vote à l'unanimité

C\_19\_07\_11\_016-AMENAGEMENT URBANISTIQUE - AVENANT N °1 A LA CONVENTION DE PROJET URBAIN PARTENARIAL - AMENAGEMENT DE LA RD129 POUR LA DESSERTE DE L'OPERATION "DOMAINE DE LONG CHAMP" A ROCHECORBON.

Rapporteur: Monsieur Christian GATARD, vice-président.

### Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

- APPROUVE les termes de l'avenant n°1 à la convention « Projet Urbain Partenarial : Aménagement de la Route Départementale 129 pour la desserte de l'opération Domaine de Long Champ »,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer l'avenant n°1 à la convention « Projet Urbain Partenarial : Aménagement de la Route Départementale 129 pour la desserte de l'opération Domaine de Long Champ »,
- APPROUVE la réalisation des travaux d'aménagement de la Route Départementale 129 pour la desserte de l'opération Domaine de Long Champ ».

# C\_19\_07\_11\_017-HABITAT - DESIGNATION DE MADAME MARIE-FRANCE BEAUFILS EN TANT QUE REPRESENTANT DE TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION D'ICF HABITAT ATLANTIQUE.

Rapporteur: Madame Alexandra SCHALK-PETITOT, vice-présidente.

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

- **DESIGNE** Madame Marie-France BEAUFILS pour représenter Tours Métropole Val de Loire et présenter sa candidature au conseil d'administration de l'ESH ICF Habitat Atlantique.

#### Vote à l'unanimité

C\_19\_07\_11\_018-ENVIRONNEMENT - RAPPORT ANNUEL RELATIF A LA QUALITE ET AU PRIX DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS MENAGERS - EXERCICE 2018.

Rapporteur: Monsieur Jean-Luc GALLIOT, vice-président.

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

- **PREND ACTE** du rapport annuel relatif à la qualité et au prix du service public d'élimination des déchets ménagers sur l'exercice 2018 dont un exemplaire est annexé à la présente délibération.

#### Vote à l'unanimité

# C\_19\_07\_11\_019-DEVELOPPEMENT DURABLE - FONDS DE CONCOURS TRANSITION ECOLOGIQUE 2019.

Rapporteur: Monsieur Jean-Luc GALLIOT, vice-président.

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le règlement d'attribution du fonds de concours joint à la présente délibération.

#### Vote à l'unanimité

# C\_19\_07\_11\_020-DEVELOPPEMENT DURABLE - SOUTIEN AUX ENERGIES RENOUVELABLES.

Rapporteur: Monsieur Jean-Luc GALLIOT, vice-président.

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

- AUTORISE l'adhésion de Tours Métropole Val de Loire à l'Association Française de l'Hydrogène et des Piles A Combustibles (AFHYPAC) pour une somme de 2 400 € TTC actualisable chaque année,
- S'ENGAGE à privilégier les énergies vertes dans ses achats d'électricité,
- **DECIDE** de favoriser les véhicules fonctionnant à l'hydrogène et au Gaz Naturel Véhicule lors du renouvellement de sa flotte.

# C\_19\_07\_11\_021-EAU - ASSAINISSEMENT - AVENANT N°1 AU CONTRAT D'AFFERMAGE DU SERVICE PUBLIC DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE DES COMMUNES DE FONDETTES LUYNES SAINT ETIENNE DE CHIGNY.

Rapporteur: Monsieur Bertrand RITOURET, vice-président.

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE**, les termes de l'avenant numéro 1 au contrat de délégation de service public de distribution d'eau potable concernant le territoire des communes de Fondettes, Luynes et Saint Etienne de Chigny,
- **AUTORISE**, Monsieur le Président ou Vice-Président à signer l'avenant numéro 1 au contrat de délégation de service public initial et signer tous documents permettant la mise en exécution de la présente délibération.

Vote à l'unanimité

Clôture de la séance à 20 h 40.

La Directrice Générale Adjointe des Services,

Jacqueline BLONDEL

Bloudel